

# **LA LIMOUZINIÈRE : régularisation de la situation administrative du site existant et obtention de l'autorisation de s'agrandir avec la construction d'un entrepôt de stockage**

<https://www.registre-dematerialise.fr/4973/>

**Contributions incluant les pièces jointes**

## **Dates**

Du lundi 4 décembre 2023 à 09h00 au vendredi 5 janvier 2024 à 17h00

## **Référence du Tribunal Administratif**

Décision n°E23000182/44 en date du 9 octobre 2023 - Tribunal Administratif de NANTES

## **Arrêté d'ouverture**

Arrêté préfectoral n°2023/ICPE/360 en date du 31 octobre 2023

**Commissaire enquêteur(rice)**

Monsieur Christian KESSLER

**Maître(s) d'ouvrage**

Société GP SAS  
Route du demi-boeuf  
44310 La Limouzinière

# Contribution n°1 (Web)

Proposée par coche Raphael

(raphael.coche@gmail.com)

Déposée le mardi 5 décembre 2023 à 16h40

Adresse postale : 2 rue gazet de la noe 44310 La Limouziniere

Bonjour

Je suis d'accord avec le projet sous réserve que cela élimine effectivement tous les poids lourds du centre bourg et principalement des rues Gazet de la noë et Davy Desnaurois qui ne sont pas adaptées à ce type de véhicule. De plus la route reliant La Limouzinière à Saint Philbert de grand lieu (D61) devra être agrandie et sécurisée pour accueillir ce trafic de camion en plus des usagers actuels et des cars scolaires.

Cordialement

Raphael Coche

---

# Contribution n°2 (Web)

Proposée par Garbowski, Nicolas  
(nicolas.garbo@laposte.net)

Déposée le vendredi 29 décembre 2023 à 12h50

Adresse postale : 11 rue des Gagneries 44310 La Limouzinière

Bonjour,

Soucieux du bien-être économique du territoire mais aussi du bien-être des habitants de la commune et notre environnement, j'ai pris connaissance du dossier d'extension du site de la société Pilote et plusieurs points m'interroge :

Concernant l'insertion paysagère : le projet d'extension comprend des bâtiments dont la hauteur déclarée est d'environ 13 mètres. L'arrivée par la RD 61 offre aujourd'hui un point de vue agréable et rural, emblématique de la commune (pressoir, ancien moulin). Je crains de voir cette perspective défigurée.

Les vues projetées du dossier ne sont pas pertinentes à mon sens car on ne peut pas se rendre compte de l'impact visuel du point de vue d'un promeneur.

Exemples de point de vue en PJ.

Lors de la réunion publique, il a été évoqué la plantation d'arbres au niveau de l'espace de stationnement des camping-cars mais aucun document ni plan n'en fait mention dans le dossier.

Concernant la sécurité routière : des aménagements sont prévus (rond-point, aménagement de l'entrée du bourg, élargissement de la RD61, liaison piétonne) mais aucune date de réalisation n'est déterminée à ce stade et aucun engagement n'a été pris par les collectivités locales.

Je crains qu'en l'état, l'accroissement du trafic routier des PL sur cette route ait un impact néfaste sur la sécurité routière, notamment sur la sécurité des jeunes/ adolescents qui seront amenés à se rendre aux collèges JVD et au futur lycée.

Concernant la qualité de vie des riverains : Je regrette qu'une concertation n'ai pas eu lieu plus tôt avec les porteurs de projets, les riverains et la mairie car les riverains proches sont aux premières loges et vont véritablement subir les désagréments liés à cette extension.

Quid de la prise en compte des nuisances occasionnées par le projet :

- Nuisances sonores
- Impact visuel, promiscuité
- Perte de valeur foncière significative

Sur ce dernier point, l'acquisition d'une maison par les ménages représente souvent le labeur de toute une vie. Ils vont donc voir ces efforts ruinés.

J'espère que ce volet a été abordé par le porteur de projet et qu'une compensation financière sera versée.

J'émet donc des réserves au projet d'extension eu égard aux risques en terme de sécurité routière, à la casse sociale (riverains) et environnementale ainsi que des engagements concrets pris par les différents protagonistes.

## 2 documents associés

contribution\_2\_Web\_1.jpg

contribution\_2\_Web\_2.jpg





## Contribution n°3 (Web)

Proposée par DOUSSET GERARD

(gerard.dousset@wanadoo.fr)

Déposée le samedi 30 décembre 2023 à 11h06

Adresse postale : 3. Le Goulet 44310 LA LI/MOUZINIÈRE

La réalisation en site propre d'une continuité piétonne/vélos entre la sortie de l'agglomération et le futur rond point est une nécessité pour la sécurité des usagers, compte tenu du passage des poids lourds à envisager.

De plus la route départementale entre La Limouzinière et Saint Philbert de Grand Lieu devra faire l'objet d'aménagements pour faire face à l'augmentation du trafic routier tant VL que PL cet itinéraire n'est plus adapté. (étroit, sinueux, carrefours dangereux, accotements non stabilisés.)

---

# Contribution n°4 (Web)

Proposée par CORTET, Florent

(cortet.florent@gmail.com)

Déposée le jeudi 4 janvier 2024 à 11h16

Adresse postale : 10 LE GOULET 44310 LIMOUZINIÈRE

Le projet a été présenté en réunion publique (Entreprise Pilote et Mairie de La Limouzinière) et a fait l'objet d'échanges dédiés entre la Sté Pilote et les riverains les plus proches.

Suite à ces échanges, nous ne doutons pas de la bonne volonté et de l'engagement de l'Entreprise Pilote et de la commune à répondre positivement aux attentes émises.

Pour autant, comme les points évoqués lors de ces échanges ne sont pas ou pas encore intégrés dans les éléments déposés pour l'enquête publique (plans, notes descriptives, etc ...), il est important de les rappeler :

1) Nécessité de traiter le traitement paysager du site Pilote de façon très qualitative car le futur site se déploiera sur l'entrée du bourg de La Limouzinière depuis Saint Philbert de grand Lieu dans un environnement paysager aujourd'hui qualitatif (jolies perspectives, cadre paysager agréable, etc ...)

Ceci doit notamment passer par un traitement végétalisé qui doit masquer au mieux la site et favoriser son intégration dans le paysage. ceci doit passer par la plantation en nombre avec des arbres de tiges hautes et végétaux multi strates sur le périmètre du site et à l'intérieur au niveau du parc de stockage des châssis camping-car (1 arbre pour 4 places a été évoqué). L'objectif est de casser des perspectives plongeantes donnant directement sur la façade du futur magasin (très grand bâtiment) et sur la flotte de châssis et camping-car en stockage extérieur le long de la RD

2) Sécurité des déplacements en entrée de bourg

- Nécessité de créer un cheminement dédié piéton et cycles sécurisé le long de la RD depuis la sortie de bourg jusqu'au chemin d'accès aux vignes, en lien avec la création du Rd Point d'accès au futur site Pilote

- Nécessité de retravailler la sécurisation dans l'entrée de bourg (vitesses excessives d'entrées et sorties, sorties véhicules des propriétés privées manquant de visibilité)

3) Nécessité de traiter de façon très qualitative les limites de propriétés des riverains en lien avec le futur site Pilote.

Comme évoqué, cela passe notamment par,

- la création côté nord des propriétés privées d'un merlon plantés multi-strates pour créer entre Pilote et les jardins un écran végétal important et qualitatif (pas un simple merlon type routier) et qui permettra par ailleurs de limiter les éventuels impacts sonores du site.

- la création d'autres écrans végétalisés en périphérie du site avec différents strates dont des arbres de haute tige pour limiter la vision et la perception directe du site (bâtiments et aires de stockage des camping-car) depuis les propriétés privées limitrophes jouissant actuellement d'un cadre paysager de qualité (vue sur les vignes, champs, etc ...) et dont la perspective de voir remplacer ces vues actuelles par des vues donnant sur des flotte de véhicules n'est pas acceptable

- la préservation de certains cônes de vue qualitatifs sur le paysage de vigne (vers le moulin en entrée de bourg), comme demandé lors des échanges avec l'entreprise et son équipe de maîtrise d'œuvre.

---